

## RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2019

Convocation : 11 décembre 2019

Affichage : 21 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le onze décembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Etaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, LEPOITTEVIN Béatrice, KRYSTEK Betty, HAMON Martine.

**Absents excusés** : AUBRY Gérard (pouvoir donné à Marcel NÉE), DESMEULLES Sébastien (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), ROULLAND Alain, ROINÉ Philippe, HAMON Martine (arrivée à 19h15).

**Secrétaire de séance** : KRYSTEK Betty

**Début de la séance** : 18H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 13 novembre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : « Prestation d'assistance à la gestion de la restauration scolaire ». L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- CFR Valognes – La Longue Chasse : Construction d'un bâtiment tertiaire pour l'activité d'auto-école.

**Déclarations Préalables** :

- GALBADON Jeannine – 23 Les Amonteux : Découpage d'une parcelle pour création d'un terrain constructible.
- LEVASLOT Gilles – 4 La Rocambole : Création d'une fenêtre.
- TESSON Anthony – 3 Les Corbières : Construction d'une pergola bioclimatique.

**Certificats d'Urbanisme** :

- ROLIPPE Marc – 77 La Gravelle de Haut : Découpage de parcelle pour création de deux terrains constructibles.
- MOINDRON Alain – La Gravelle de Haut : Construction d'une maison.

### **BÂTIMENTS : CONSTRUCTION DE LA SALLE**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de la nouvelle salle. La salle de classe est bien avancée, il ne reste plus que les travaux d'électricité et les finitions.

En revanche, pour la salle Yves HAIRON il y a plusieurs soucis à résoudre, notamment concernant l'étanchéité de certaines menuiseries et concernant l'enrobé. Selon l'entreprise Mastellotto, le sol n'est pas assez dense pour recevoir de l'enrobé, qui ne pourrait pas être garanti dans le temps. L'entreprise propose soit un avenant négatif, soit que la commune lui signe une décharge l'exemptant de garantir ces travaux.

Le devis de l'avenant étant jugé exagéré, il a été revérifié par l'économiste, qui le conteste également, une partie des travaux de cet avenant étant déjà prévus dans le marché initial. De plus, les centrales d'enrobé sont fermées au mois de janvier.

Tous ces soucis risquent de retarder encore la fin des travaux, désormais estimés fin février.

## **OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2020 : DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL**

Le conseil municipal décide, par deux voix contre (Sylvie GOUPILLOT et Laurence LEPLEY), une abstention (Sandrine GALLE) et neuf voix pour, d'émettre un avis favorable aux cinq ouvertures dominicales autorisées sur Tollevast dans les commerces de détail avec emploi des salariés suivantes :

- 12 janvier 2020
- 6 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 28 juin 2020
- 13 décembre 2020

## **PRESTATION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Depuis la rentrée de septembre 2019, la commune de Tollevast a passé un contrat avec la société de restauration « API » pour une assistance à la gestion des menus, des commandes et des stocks à la cantine. Des dysfonctionnements avaient été constatés et une rencontre avait été organisée avec les différents protagonistes afin d'améliorer cette coopération entre les services.

Plusieurs semaines après, les retours du personnel et des parents d'élèves reviennent de plus en plus négatifs, tant au niveau de la qualité des produits qu'au niveau de l'organisation.

Il est précisé que, si la collaboration avec « API » cesse, le projet d'acquisition d'un four multifonctions à vapeur reste d'actualité car, pour prétendre à une subvention du FIPHP, il faut que la commune soit à l'origine de l'acquisition. De même la commune continuera à travailler avec « API » pour la fourniture des repas au centre de loisirs.

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée de dénoncer ce contrat et de revenir à l'ancienne méthode, selon laquelle les menus, les commandes et les stocks sont gérés en interne par le personnel communal. Les anciens fournisseurs seront recontactés dans un premier temps, le temps de refaire une consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à dénoncer le contrat et à reprendre l'ancien mode de fonctionnement. Une réunion avec la société « API » se tiendra le 15 janvier, lors de laquelle cette cessation de collaboration sera notifiée.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Population légale 2020 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la population légale de Tollevast est, pour 2020, de 1566 habitants.
- Sécurisation de la RN 13 : Une réunion publique s'est tenue le mardi 18 décembre, devant une soixantaine de personnes. L'enquête publique est toujours en cours, jusqu'au 19 janvier 2020, et un registre est à disposition en mairie aux heures d'ouverture de la mairie.
- Stationnement garderie : Durant les travaux, de nombreuses infractions de stationnement sont constatés chaque jour devant la garderie. Malgré les remarques faites aux parents, cela continue et certaines personnes n'ont que faire de ces remarques. C'est pourquoi il a été demandé à la gendarmerie de patrouiller régulièrement dans le secteur afin de sécuriser le cheminement piéton et ne plus gêner le passage du transport scolaire. En effet, lorsqu'une voiture y est garée, le car de l'école ne peut pas passer et les piétons sont obligés de marcher sur la route, ce qui crée un danger.
- Service minimum d'accueil : Dans le cas de grève des enseignants, Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix de ne pas mettre en place de service d'accueil, par manque de personnel et par volonté de ne pas entraver le mouvement de grève.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 22 ou le mercredi 29 janvier 2020 à 20h30 en fonction de la consistance de l'ordre du jour.